

# ANNEXE 2 BIS

## **COMPETITIONS POUR JEUNES PONEYS DE DRESSAGE**

Ouvertes aux poneys uniquement.

### **Article 851 Date, lieu et lieu du concours**

Des épreuves pour jeunes poneys de dressage seront ajoutées à certains concours du calendrier national de dressage.

Les chevaux et les poneys pourront s'y préparer dans des pistes d'échauffements séparées, si possible.

### **Article 852 Conditions de participation**

#### 1. Concurrents :

La participation est réservée aux athlètes titulaires d'une licence 03 auprès de la Paardensport Vlaanderen ou de la LEWB.

Poids maximum autorisé du cavalier : 62 kg (sans restriction d'âge)

Seuls les cavaliers d'un poids maximum de 62 kg en tenue de compétition (casque d'équitation, gilet, gants, bottes sans éperons) seront admis. Une pesée peut être organisée par l'organisateur et aura lieu avant le début des épreuves sous le contrôle du président du jury et en présence d'une personne neutre.

#### 2. Poneys :

Les poneys doivent :

- Être âgés de 4, 5 ou 6 ans au 1er janvier de l'année en cours.
- Être enregistrés à la naissance auprès d'un stud-book belge ou étranger reconnu.
- Immatriculés à la FRBSE :
  - Lors de l'inscription d'un poney, le pedigree (stud-book père/mère) ainsi que les références de l'éleveur et du responsable doivent être obligatoirement mentionnés, afin d'être publiés sur les listes de départ et de résultats. Les références sont fixées par la commission de dressage FRBSE.
  - Seuls les Poneys C (Taille 127 cm à 136,99 cm) et D (Taille 137 cm à 148,99 cm) munis d'un certificat de toisage valable peuvent être admis à participer à une épreuve pour Jeunes Poneys d'un CDN (148,99 cm sans fers, 149,99 cm avec fers).

#### 3. Restriction :

Un poney ne peut être inscrit que dans sa catégorie d'âge.

- Lors d'une même journée, un poney ne peut être présenté que dans une seule épreuve de sa catégorie d'âge.

### **Article 853 Epreuves**

#### 1. Généralités :

Chaque année, la Commission Nationale de Dressage détermine chaque les épreuves nationales. Celles-ci doivent se dérouler sur une piste de 20m x 60m.

Les épreuves doivent être exécutées entièrement de mémoire.

2. Épreuves :

Poneys de 4 ans :  
FEI Competition for 4-year old horses

Poneys de 5 ans :  
FEI Preliminary Competition for 5-year old horses

Poneys de 6 ans :  
FEI Preliminary Competition for 6-year old horses → avec des changements de pied de ferme à ferme au lieu de changement de pied en l'air

**Article 854 Jury de concours et évaluation**

1. Jury

Le jury de chaque épreuve est composé de deux juges, l'un en C et l'autre en B ou E.

2. Evaluation

- Poneys de 4 et 5 ans : les épreuves sont jugées collégalement par les 2 membres du Jury (1 seul document).
- Poneys de 6 ans : le juge en E (ou de B) juge la qualité du poney tandis que le juge en C évalue la technique comme une épreuve classique de dressage.
- Le résultat final est exprimé par une note globale (sur 100) avec 1 décimale.
- Pour les poneys de 6 ans, ce résultat est exprimé comme pour les autres catégories d'âge, mais après addition des deux résultats globaux - en C et en E (ou en B) - qui ont la même valeur.

**Article 855 Tenue et harnachement**

Voir les articles 423 et 424 du présent règlement.

Remarques :

- Les épreuves pour les poneys de 4, 5 et 6 ans doivent être présentées en bridon.
- La cravache (100 cm) est autorisée pendant toutes les épreuves (voir article 423.4). Les éperons sont facultatifs.

**Article 856 Inscriptions**

Celles-ci se font suivant les modalités de chaque Ligue, comme pour les autres épreuves nationales (voir l'article 426 du présent règlement).

**Article 857 Ordre de départ**

Voir articles 433 et 437.9

**Article 858 Finale**

Une finale sera organisée lors du dernier concours jeunes poneys.

La finale est ouverte aux combinaisons ayant participé à 2 concours jeunes poneys (CDN) et obtenu un minimum de 60% à chaque fois.

**Article 859 Prix**

Voir article 434 du règlement.